

Rapport public

Date d'émission du rapport : 10 mars 2026

Numéro d'inspection : 2026-1046-0003

Type d'inspection :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : CVH (n° 11) LP, par son partenaire général, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son partenaire général, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : Heartwood, Cornwall

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place à la date suivante : 9 mars 2026

On a traité le signalement suivant au cours de cette inspection proactive de conformité ciblée :

- Signalement : n° 00172406 – Initiative d'inspection proactive de conformité en lien avec les génératrices

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) – Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien périodique, préventif et correctif.

On a omis de mettre en place une marche à suivre pour voir au respect des exigences quant à l'entretien périodique, préventif et correctif de la génératrice, ainsi que des calendriers correspondants.

Lors d'entretiens, en mars 2026, la personne responsable des services environnementaux et la directrice générale ou le directeur général ont confirmé qu'il n'y avait pas de marche à suivre écrite en lien avec l'entretien de la génératrice et les calendriers correspondants.

Sources : Examen des dossiers correspondants; entretiens avec la directrice générale ou le directeur général et la personne responsable des services environnementaux.